

→ en route

Coopération et Famille : pourquoi tant de questions ?



Dans le projet global de rénovation urbaine des Quartiers Sud, la restructuration de la copropriété Coopération et Famille fait l'objet d'études particulières, du fait de la complexité de ce patrimoine. En effet, un tiers des logements appartient à des propriétaires privés et deux tiers à la Société HLM Coopération et Famille.

Or, il faut que le programme convienne à tous. Il s'agit

d'une réhabilitation lourde où tous les paramètres, architecturaux, économiques, sociaux, humains, doivent être parfaitement connus et pris en compte.

D'où le lancement de deux études :

- la 1^{ère} concerne **les besoins des habitants et doit permettre d'apprécier l'état du parc**. Elle est menée pour le parc locatif du bailleur social, par le cabinet Habitat et Territoire Conseils et pour les copropriétaires privés, par le Pact Arim des Hauts-de-Seine. Locataires et co-propriétaires ont reçu un questionnaire détaillé sur leur situation et leurs besoins.

Le Pact Arim 92, c'est quoi ?

L'association Pact Arim 92 agit dans le département pour accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leur politique de développement et de renouvellement urbain (réalisation d'études, missions à caractère social...).

Elle apporte aussi conseils et aides aux propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, co-propriétaires, locataires, personnes âgées, familles, jeunes... pour définir un projet d'amélioration de leur habitat et ce, en fonction de leur situation économique et personnelle :

- en les aidant à rechercher et obtenir des financements : aides de l'Etat, de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), des caisses de retraites...etc
- en leur apportant un soutien technique pour établir le diagnostic et définir le projet d'amélioration.

PACT ARIM des Hauts de Seine : 01 55 17 19 60



Cette démarche a pu susciter certaines interrogations... notamment de la part des propriétaires privés. Les questionnaires sont cependant indispensables pour permettre d'ajuster au mieux le programme de réhabilitation et de résidentialisation, afin qu'il soit conforme aux besoins de ce parc et de ses résidents.

- la 2^{ème} concerne **l'opération de réhabilitation à effectuer** ; elle est menée par les bureaux d'études Arcane et Pruvost.

→ en vue

Les Quartiers Sud en fresque

Pour apprivoiser le changement, rien de tel que de le dessiner. D'où le projet de réaliser une fresque sur les murs de l'ancienne chaufferie de La Sablière, sur le thème "Les Quartiers Sud, hier, aujourd'hui, demain".

L'équipe du GPV en association avec l'entreprise Couleurs d'Avenir et avec la participation des services de la ville, des bailleurs, du club de prévention spécialisée (VAVU), de la MJC, des associations locales, de la CAF, des écoles... organise durant toute l'année, cette grande opération artistique et créative. Répartis en une dizaine d'ateliers, **les habitants qui le souhaitent, vont réfléchir à la façon de représenter leur quartier tel qu'il a été, tel qu'il est et tel qu'il sera.**

Tout pourra être exploité, photos, dessins, textes...

Avec l'aide de plasticiens, une maquette de la future fresque prendra ainsi progressivement forme. Puis une fois le projet arrêté, la réalisation « grandeur nature » commencera à La Sablière, professionnels et habitants unissant leurs efforts. L'inauguration de cette oeuvre collective aura lieu fin 2006 - début 2007.

Vous êtes intéressés par ce projet, contactez l'équipe GPV au 01 41 47 55 10.

Directeur de la Publication : Alain-Bernard Boulanger - Maire de Villeneuve-la-Garenne.

Rédacteur en chef : Joëlle Boneu-Merckaert.

Rédaction : Hermès communication - L. Delchiaro.

Conception-réalisation : RGC Développement

Photos : Image Sol'air - Fabrice Boissière - Olivier Ravoire.

Ce numéro a été réalisé avec la SEM 92.

Étape(s)

Mars 2006 - N°4

Le journal d'information des Quartiers Sud

en 2 mots

Il a fallu du temps mais nous touchons au but ! D'ici quelques jours, la Convention financière pour le projet d'aménagement des Quartiers Sud sera signée entre l'ANRU, le Conseil général des Hauts-de-Seine, la ville de Villeneuve-la-Garenne, le Syndicat mixte de La Caravelle et des Quartiers Sud, la Caisse des dépôts et consignations, l'Association Foncière Logement, la SA HLM La Sablière, la SA HLM France Habitation, le GIE DOMAXIS - Trois Vallées, la SCIC Habitat Ile-de-France, la SA HLM Emmaüs Habitat, l'OPDHLM 92, SAGECO. Tous, maîtres d'ouvrage et financeurs, s'engagent ainsi sur des actions, des montants, des délais. Nous entrons dans le cœur du sujet !

Ce projet de rénovation urbaine des Quartiers Sud, initié et porté à nos côtés depuis le début par le Conseil général, est un projet très lourd, conduit par l'équipe du GPV, épaulée par la SEM 92, les services de la Ville et les partenaires de la commune.

Le programme de l'opération représente un investissement global de 220 millions d'euros dont le financement est aujourd'hui assuré par l'ANRU à hauteur de 35%.

Ces montants importants vous donnent la mesure de l'ambition qui est la nôtre : il s'agit de réussir tous ensemble à transformer les Quartiers Sud, à y améliorer la vie quotidienne et à permettre à tous de se sentir bien dans notre ville.

Nous avançons pas à pas. Car il faut du temps pour que les choses se fassent bien. Pour que des projets de cette envergure se mettent en place. Et pour que chacun se sente impliqué dans cette grande aventure.

Alain-Bernard Boulanger
Maire de Villeneuve-la-Garenne
Vice-Président du Conseil général



en action

Croix-Rouge Française : un centre rénové

p.2

en priorité

Relogement : on avance tous ensemble

p.2

en marche

Dossier ANRU : la dernière ligne droite

p.3

en bref

Cours d'alphabétisation : les formateurs sont prêts !

p.3

en route

Coopération et Famille : pourquoi tant de questions ?

p.4

en vue

Les Quartiers Sud en fresque

p.4

→ en **action**



Croix-Rouge Française

Un centre rénové aux missions élargies

Entretien avec Francine Hibon, directrice

La réhabilitation du centre de santé Croix-Rouge Française est aujourd'hui terminée. Quels ont été les travaux effectués ?

En 2004 et 2005, nous avons totalement réhabilité le bâtiment du centre. Mais nous avons surtout restructuré les locaux pour les rendre conformes aux besoins nouveaux des services en particulier en installant un ascenseur pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à l'ensemble du centre. Nous avons accueilli l'Espace Santé Jeunes jusque là localisé rue Manet.

Nous nous sommes inscrits dans la démarche du GPV : le centre a été ainsi rénové grâce aux financements de l'Etat, de la Ville, de l'ANRU, du Conseil régional d'Ile-de-France et du Conseil général des Hauts-de-Seine, de la CAF du 92, de la Caisse des dépôts et consignations. Nous avons bénéficié également du mécénat de la Fondation Louis D. de l'Institut de France et de Total.

Qui vient au centre de santé Croix-Rouge Française ?

Nous recevons chaque année 25 000 personnes pour l'activité médico-dentaire et soins infirmiers et prenons en charge 60 personnes à domicile (soins infirmiers). L'Espace Santé Jeunes a reçu environ 500 jeunes l'an dernier. La halte-garderie pourra accueillir une vingtaine d'enfants par jour... Nous sommes d'abord un centre de soins de proximité et notre mission première est de favoriser l'accès aux soins de tous les habitants de la ville, en particulier des quartiers concernés par le GPV. En respectant des tarifs conventionnels secteur 1 et avec la pratique du tiers payant, tout le monde a facilement accès aux soins.

Centre de Santé polyvalent de la Croix-Rouge Française
196 boulevard Galliéni
92390 Villeneuve-la-Garenne
Tél : 01 41 21 41 21



→ en **priorité**



Relogement

On avance tous ensemble

Le plan de relogement se concrétise. Lors de la réunion publique du 14 octobre dernier, les familles concernées ont été assurées que leur situation serait traitée de façon individuelle. Depuis, l'enquête sociale a eu lieu.

Les différentes étapes

La synthèse de l'enquête sociale est en cours. Lorsqu'elle sera terminée, la phase de constitution des dossiers de relogement pourra commencer.

Tout le monde ne remplira pas son dossier cette année : ne seront contactés à partir de la fin du 1^{er} trimestre 2006, que les habitants des bâtiments démolis en première phase :

- du 104 au 114, Voie Promenade chez France Habitation ;
- du 128 au 132, Voie Promenade et du 22 au 24, rue du Haut de la Noue chez France Habitation, ex La Lutèce ;
- le 141, boulevard Galliéni à La Sablière.

Chaque famille sera accompagnée par l'équipe relogement du GPV pour toutes les démarches nécessaires au changement de logement.



Un guide pratique du relogement

Courant avril 2006, un guide du relogement, qui répondra à la plupart de leurs interrogations et les conseillera sur la façon de s'organiser, sera adressé aux habitants concernés.

Et en cas de doute, l'équipe du GPV est toujours à leur disposition, 19, place du Berry.

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et sur rendez-vous au 01 41 47 55 10.

La charte relogement

Suite à des négociations, elle a été signée début 2006 par la Ville, le Conseil général, le Préfet des Hauts-de-Seine, les bailleurs et les amicales de locataires. Cette charte fixe les modalités du relogement : le nombre de propositions qui peuvent être faites, la prise en charge du déménagement, l'accompagnement...etc. Chaque famille concernée la recevra, à son domicile.

→ en marche

Dossier ANRU

La dernière ligne droite

Pour mener à bien son projet de remodelage urbain et de développement social des Quartiers Sud, la ville de Villeneuve-la-Garenne s'est inscrite dans le dispositif ANRU mis en place par l'Etat et qui permet d'obtenir des moyens supplémentaires importants. Mais constituer un dossier ANRU est à la fois long et complexe ! Les étapes et les éléments à prendre en compte sont nombreux, le dossier devant donner une image exacte et détaillée du projet et définir avec précision les conditions de sa mise en œuvre.

L'instruction du dossier, pas à pas...

Il aura donc fallu toute l'année 2004 pour cadrer de façon opérationnelle le dossier des Quartiers Sud, avant un premier passage en réunion technique le 14 mars 2005. Les mois suivants, l'ensemble des maîtres d'ouvrage pilotés par la SEM 92 se sont employés à répondre à toutes les questions techniques soulevées lors de cette première audition à l'ANRU, et notamment à affiner les aspects financiers du projet.

Le 26 mai 2005, le maire de Villeneuve-la-Garenne a présenté le dossier complet au Comité National d'Engagement de l'ANRU.

Chaque aspect du projet a été défendu et argumenté.

Le renouvellement et la diversification de l'offre de logements :

- 281 logements sociaux et 60 privés seront démolis ;
- 250 logements seront construits :
 - 70 logements à loyer libre,
 - 30 logements PLS,
 - 150 logements sociaux.

De plus, 113 logements sociaux et 10 logements PLS seront construits dans d'autres quartiers de la commune.

Au total, 263 logements sociaux seront ainsi reconstitués sur l'ensemble du territoire communal.

Par ailleurs, 68 logements sociaux seront construits à la Garenne-Colombes : l'ANRU finance donc 311 logements sociaux dans le cadre de ce projet.

553 logements seront réhabilités et 1457 seront résidentialisés.

Le réaménagement plus général du quartier : la réfection des voiries et des espaces publics, la réhabilitation du centre de santé Croix-Rouge Française et de



l'école Coubertin, la construction d'un gymnase et d'une nouvelle MJC, l'extension de l'Hôpital Nord.

L'accompagnement du développement social du quartier et la création d'une véritable démarche partenariale de gestion urbaine de proximité (GUP).

Le Comité National d'Engagement de l'ANRU a donné son accord en septembre 2005. Ne reste donc que... la dernière étape : la signature de la convention financière. Celle-ci va engager pour une durée de 5 ans les maîtres d'ouvrage et les financeurs qui ont désormais une obligation de faire dans un laps de temps défini. C'est à partir de maintenant que les choses vont « visiblement » bouger ...

Mieux connaître l'ANRU

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine créée en février 2004 par l'Etat contribue au financement des opérations de rénovation urbaine dans les quartiers classés en zones urbaines sensibles par les collectivités locales et les bailleurs sociaux. L'intérêt premier de cet établissement public est de simplifier l'attribution des subventions.



→ en bref

Cours d'alphabétisation

Les formateurs sont prêts !

La MJC, le Phare et l'association Lectures Nomades ont uni leurs moyens pour former des bénévoles à l'alphabétisation. Objectif : répondre à la demande d'un nombre important des habitants de la ville, soucieux de mieux maîtriser le français.

Deux formatrices, l'une du centre socio-culturel du Phare et l'autre de l'association Lectures Nomades ont assuré la formation de 10 volontaires courant février ; ces bénévoles ont donné leurs premiers cours d'alphabétisation début mars, toujours suivis et soutenus par leurs formateurs. Les groupes de travail se constituent. Ils sont ouverts à tous.

Pour connaître les jours et heures des cours d'alphabétisation et s'inscrire, rendez-vous à la MJC 3, rue Pierre Brossolette. 01 47 94 52 96.